



OBSERVATOIRE SUR L'UNION AFRICAINE N. 3/2014

3. LE CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UA ET LA GUINÉE-BISSAU (JUIN 2014)

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 442ème réunion tenue le 17 juin 2014, s'est déclaré sur la situation en Guinée-Bissau, en réitérant sa profonde appréciation à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour le rôle crucial qu'elle a joué dans l'accompagnement du processus de sortie de crise en Guinée-Bissau et en se réjouissant de l'évolution positive de la situation en Guinée-Bissau, en particulier la tenue réussie, les 13 avril et 18 mai 2014, des deux tours de l'élection présidentielle, ainsi que de l'organisation des élections législatives.

Il a noté avec satisfaction que le processus électoral a été reconnu comme ayant été inclusif, transparent et crédible par les différentes missions d'observation électorale, y compris celle de l'UA, sous la conduite de l'ancien Président Joaquim Chissano du Mozambique. Il prend note aussi de la proclamation, le 19 mai 2014, par la Commission nationale des élections (CNE) de la Guinée-Bissau, des résultats définitifs du 2ème tour des élections présidentielles, félicite M. José Mario Vaz pour son élection comme nouveau Président de la République de Guinée-Bissau, et exprime son appréciation à M. Nunu Gomes Nabiam pour avoir reconnu la victoire de son adversaire; et décide, au regard de la conclusion du processus de transition et de la restauration de l'ordre constitutionnel, et conformément aux instruments pertinents de l'UA, notamment la Charte africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance, de lever la mesure de suspension de la participation de la Guinée-Bissau aux activités de l'UA et invite la Guinée-Bissau à reprendre immédiatement sa participation aux activités de l'UA. Le Conseil appelle également les autres membres concernés de la communauté internationale à lever toute sanction imposée à la Guinée-Bissau et lance un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle poursuive et renforce son appui à la Guinée-Bissau, y compris à travers la reprise rapide, le cas échéant, de la coopération au développement et de l'assistance à la Guinée Bissau. À cet égard, le Conseil exhorte les États membres en mesure de le faire et les partenaires internationaux tant bilatéraux que multilatéraux à saisir l'occasion de la table ronde des donateurs prévue en fin 2014 pour apporter à la Guinée-Bissau le soutien financier et économique dont elle a besoin.

HAJER GUELDICH